



Paris, le 11 juillet 2007

Communiqué de presse

La Société française de santé publique se félicite de l'annonce du programme de lutte contre la tuberculose

La loi de santé publique d'août 2004 a placé la lutte contre la tuberculose parmi les priorités de santé publique, en l'inscrivant parmi ses 100 objectifs. Une large concertation, associant l'ensemble des acteurs concernés, a été menée par la Direction générale de la santé (DGS) afin de définir les axes du programme 2007 – 2009 qui vient d'être annoncé.

La levée de l'obligation vaccinale est une des principales annonces de ce programme. Cette mesure était attendue. La Société française de santé publique (SFSP) avait organisé les 13 et 14 novembre 2006, à la demande de la DGS, une audition publique sur la levée de l'obligation vaccinale par le BCG chez les enfants¹. Cette audition, véritable exercice de démocratie sanitaire, prenait en compte les nombreux éléments de la décision : l'utilisation depuis janvier 2006 d'un nouveau vaccin, le BCG SSI, la ré-estimation de la balance bénéfique – risque de la vaccination, les contraintes opérationnelles de cette vaccination, les données épidémiologiques de la tuberculose, les politiques vaccinales européennes, les avis d'experts, enfin les avis éthiques du CCNE et de la HALDE. La Commission d'audition et le Comité technique des vaccinations s'étaient prononcés en faveur de cette levée de l'obligation tout en rappelant l'importance de la vaccination pour certaines catégories de population et la nécessité d'y associer un programme de lutte contre la tuberculose. Ce message a été entendu.

Parmi les autres points importants du programme, soulignons :

- les mesures visant à favoriser le diagnostic précoce lié à l'information sur la maladie, le signalement des nouveaux cas et une politique de dépistage renouée et dotée de moyens. Les nouveaux tests interféron- γ de détection de la tuberculose qui ont fait l'objet de recommandations officielles de la HAS en décembre 2006, devraient faciliter les enquêtes autour des cas ;
- et celles visant à accompagner les patients pendant leur phase de traitement. Des programmes d'éducation thérapeutique leur seront proposés afin qu'ils puissent concilier leur projet de vie avec les contraintes de leur maladie et celles de leur traitement. Ces programmes devraient contribuer à une meilleure observance. Les issues de traitement seront dorénavant documentées. Ces mesures devraient favoriser les guérisons et réduire la résistance aux antibiotiques.

Contact

Société française de santé publique
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76
Email : accueil@sfsp.info

¹ SFSP. Audition publique sur la vaccination des enfants par le BCG. Levée de l'obligation vaccinale ? Suivi de la synthèse et des recommandations de la Commission d'Audition. SFSP, Nancy, coll. Santé & Société, 2007 (12) : 381 p.